

## Denyse Côté : *La garde partagée. L'équité en question*

Nicole Brais

Volume 14, Number 1, 2001

Égales devant la loi ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/058129ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/058129ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Brais, N. (2001). Review of [Denyse Côté : *La garde partagée. L'équité en question*]. *Recherches féministes*, 14(1), 114–118.

<https://doi.org/10.7202/058129ar>

l'auditoire français ne le voit autrement, comme l'ont peut-être révélé récemment certains accrochages linguistiques en terre de France. Chose certaine, le Québec n'a plus besoin de se faire dire comment traduire l'expression *human rights* et l'ACDI aurait pu demander que l'on tire avantage de sa réflexion en ce sens.

Enfin, on ne peut passer sous silence le fait que l'ACDI n'a pas demandé aux auteures d'intégrer à leur analyse la récente initiative québécoise de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 alors que celle-ci s'inscrit tout naturellement dans le prolongement de la Campagne du CWGL pour les droits des femmes. En outre, et malgré un certain flou, cette dernière campagne a fait plus pour les droits économiques et sociaux des femmes que la Décennie du CWGL. Les auteures n'en disent pas un mot... Toutefois, cela devrait-il vraiment nous surprendre ? Il arrive que des ONG internationales ne manifestent pas une sensibilité débordante par rapport aux stratégies qu'elles n'adoptent ou ne lancent pas elles-mêmes, et ce, malgré tous les appels à la solidarité des femmes partout dans le monde.

Il reste que chaque ONG qui s'intéresse à la cause des droits des femmes à titre de droits de la personne devrait se procurer cet ouvrage. Pour longtemps, cela demeurera un guide pédagogique utile et une illustration pertinente des raisons pour lesquelles il faut sans relâche revendiquer le respect et la mise en œuvre des droits des femmes, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle régionale ou nationale.

LUCE LAMARCHE

Sciences juridiques

Université du Québec à Montréal

—● Denyse Côté

*La garde partagée. L'équité en question.*

Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 2000, 202 p.

La garde physique partagée, à éviter de confondre avec la garde légale partagée, s'impose de plus en plus dans les discours comme la solution à privilégier pour atteindre l'égalité entre les sexes. En effet, le partage symétrique de la prise en charge des soins à l'enfant éviterait le transfert à la mère seule de la charge totale de ces soins, permettrait de maintenir la relation père-enfant et, par le fait même, induirait une plus grande participation des pères. Cette revendication en faveur du maintien de la relation paternelle semble relever des groupes de pères divorcés qui présentent la garde partagée comme un droit des pères et la monoparentalité féminine comme une injustice perpétrée à leur égard (p. 12).

Denyse Côté a mené une recherche qualitative dans deux quartiers montréalais auprès de douze unités familiales (douze mères, douze pères et quinze enfants) ayant adopté la garde physique partagée depuis un certain nombre d'années (en moyenne 3,3 ans). Reposant sur le postulat que la maternité et la paternité sont des constructions complémentaires d'une attribution sexuée du travail de soin et sur le fait que la garde physique partagée a pour effet de répartir également les soins aux enfants (du moins temporellement) entre père et mère, l'analyse a pour objet de vérifier si cette symétrie est susceptible de mettre fin aux inégalités de sexe ou, en d'autres mots, si la garde physique partagée est porteuse, autant que les discours

l'affirmation, de plus d'égalité entre les deux parents (p. 13). L'objectif sous-jacent de la recherche est également d'évaluer la pertinence d'imposer ce type d'arrangement par le biais législatif.

Les deux premiers chapitres insistent sur la notion de garde légale. Le premier chapitre, très court, lève les ambiguïtés courantes entre la garde légale partagée, qui fait allusion au partage de l'autorité parentale sans égard au mode de prise en charge quotidienne des enfants, et la garde physique partagée, qui se traduit par un partage symétrique du temps de garde. Les confusions, notamment dans l'appareil juridique, sont encore courantes et ne permettent pas d'appuyer une analyse fine de l'évolution de la garde physique partagée. Les quelques données recensées par l'auteure laissent voir que cet arrangement demeure très marginal dans les cas traités par les tribunaux. Cependant, ils pourraient être plus fréquents dans la réalité, compte tenu qu'un pourcentage important d'unions se font et se défont en dehors des institutions, une situation qui se vérifie chez les couples rencontrés par Côté. Enfin, même si l'on suggère qu'il y a diminution de la garde légale exclusive à la mère, il n'en demeure pas moins que cela semble encore la solution privilégiée par les tribunaux dans une grande majorité de cas. En 1992, au Québec, la mère se voyait octroyer la garde légale exclusive dans une proportion de 75,6 %.

Le deuxième chapitre, quant à lui, traite du processus d'octroi de la garde légale des enfants sur la base d'une analyse autant des lois que du discours des spécialistes dans les domaines du divorce et de la garde. Même si, en début de chapitre, Côté mentionne que, dans 95 % des cas dont sont saisis les tribunaux, les décisions ont déjà été prises par les parents, qu'elles ne demandent qu'à être entérinées par les tribunaux et que ces décisions consensuelles vont dans le sens de la garde exclusive par la mère, le reste du chapitre insiste sur le déplacement du discours des spécialistes, lequel dénote une tendance inquiétante selon l'auteure. Ainsi, le meilleur intérêt de l'enfant, nouvel étalon pour guider les décisions touchant la garde, serait défini de plus en plus en matière de pérennité des rapports avec les deux parents. La garde partagée deviendrait, aux yeux des spécialistes dont l'expertise s'impose au détriment de celle des parents et en particulier de celle des mères, un modèle d'équité parentale. On confondrait alors désir d'équité et réalité sociale. En effet, rien ne semble indiquer que les pères ayant la garde légale partagée de leur(s) enfant(s) sont plus présents auprès de ceux-ci et de celles-ci, ni plus actifs dans le pourvoi. On semble donc accorder à la garde partagée un rôle central dans la reconstruction du comportement paternel, de même qu'une fonction éducative et symbolique (p. 30) et l'on assiste parallèlement à une dévalorisation du rôle maternel et à un désintérêt croissant pour la situation des mères, prises entre deux idéologies, celle de la maternité et celle de l'égalité. Côté conclut ce chapitre sur cette évaluation : loin de favoriser un plus grand engagement des pères dans les soins aux enfants, la garde légale partagée augmente leur droit de regard et leur contrôle sur le parent gardien, en l'occurrence les mères. Elle ouvre également la porte à une surveillance de la vie familiale par les tribunaux dans la mesure où le parent non gardien peut toujours y contester la performance du parent gardien.

Le troisième chapitre porte sur les concepts de maternité et de paternité, tous les deux en évolution et empreints d'ambiguïté. Les discours contemporains sur la maternité continuent d'insister sur le fait de donner des soins, et ce, même si la fonction de pourvoir aux besoins économiques des enfants est dans une plus

grande part qu'auparavant assumée par les femmes. Côté insiste sur deux discours concernant la maternité, soit un discours maternaliste centré sur la disponibilité entière et l'abnégation des mères et un discours sur les droits de la personne qui postule que les mères ont droit à un espace-temps personnel leur permettant de mieux exercer leur rôle. Par ailleurs, la paternité se laisserait mal définir : le rôle de pourvoi perd de son acuité, la dimension affective semble plus valorisée, mais l'exercice de la paternité ferait moins d'adeptes. Enfin, l'analyse des données sur le partage des tâches, en fin de chapitre, montre sans équivoque que les femmes demeurent les principales responsables du travail familial.

Les trois chapitres suivants analysent, à partir des entretiens effectués auprès des mères et des pères, la garde physique partagée, c'est-à-dire le partage des soins aux enfants. Le quatrième chapitre présente brièvement les caractéristiques des familles interrogées, qui se démarquent de la population générale dans la mesure où les écarts économiques et professionnels entre les hommes et les femmes sont moins prononcés. Le cinquième chapitre s'intéresse aux rythmes domestiques et au partage financier, tandis que le sixième chapitre est consacré au partage des responsabilités touchant l'éducation. L'analyse fait ressortir que ces parents sont porteurs d'un discours égalitariste fondé sur la compétence parentale des deux parents : sans cette conviction des compétences parentales individuelles, la garde physique partagée n'aurait pas été privilégiée. Cependant, les arrangements réels font ressortir un certain décalage entre le désir et la réalité, notamment sur le plan du rôle de pourvoi, où plusieurs mères assument davantage de dépenses que leur ex-conjoint. De plus, le mode de partage moitié-moitié sans égard à la situation financière des parents, et qui s'explique par la volonté de créer deux sphères parentales les plus autonomes possible (*deux territoires, deux nouvelles intimités parentales*), désavantage les mères qui ont souvent des revenus moins élevés que leur ex-conjoint. Côté en conclut que la garde physique partagée est effectivement porteuse de transformation des rapports sociaux de sexe dans la mesure où la définition des rôles maternel et paternel tend vers une certaine androgynie et où les mères, comme les pères, semblent se définir davantage dans leur rapport au professionnel que dans leur rapport à la parentalité. Cependant, Côté relativise la portée de ces transformations sur la base des asymétries qui persistent, et elle se prononce, avec raison, contre toute velléité d'imposer ce type d'arrangement, impensable sans une entente minimale entre les deux parents. À vrai dire, l'enquête fait essentiellement ressortir la portée limitée des arrangements individuels dans un contexte où les asymétries sociales et structurelles persistent. Elle démontre, et c'est là en général l'apport de ce type de recherche qualitative, la pertinence de tenir compte des dimensions micro- et macrosociales, des espaces d'interaction actrices-acteurs/structure qui informent sur les processus de transformation des rapports sociaux de sexe. Il aurait été surprenant d'arriver à d'autres conclusions que celles qui sont formulées par Côté : les couples ne peuvent, dans l'espace privé, mettre fin aux inégalités entre les sexes. Leurs pratiques peuvent cependant être le reflet ou encore être porteuses de certaines transformations. On reconnaît ainsi aux actrices et aux acteurs une certaine maîtrise sur la conduite de leur existence sans toutefois nier les contraintes structurelles qui influent sur les choix et la portée des actions individuelles.

Peu de recherches ont été menées avant celle de Côté sur la garde physique partagée. En ce sens, son ouvrage constitue un apport notable. Il a le mérite de faire une place importante à la dimension géographique souvent négligée en sciences sociales. Cependant, il laisse des points en suspens. L'auteure soulève bien sûr des enjeux importants autour de la garde légale des enfants, mais elle ne réussit pas à convaincre tout à fait des nouvelles tendances qu'elle dénonce. Les liens entre le traitement juridique de la garde légale partagés et les résultats de l'enquête ne sont pas suffisamment exploités. L'écriture aurait pu être resserrée, les résultats de l'enquête, appuyés sur de nombreux extraits mot à mot, donnant lieu à plusieurs répétitions. Nous aurions souhaité avoir davantage de précisions concernant la méthodologie, ne serait-ce que dans une note en fin de texte ou en annexe afin que soient précisés, notamment, les techniques employées pour interviewer les enfants, le traitement fait de leur témoignage et, enfin, l'attention accordée à la confidentialité, une question sur laquelle nous reviendrons.

Le matériel exposé ouvre cependant des pistes intéressantes. L'auteure insiste par exemple sur la création de deux unités territoriales et parentales autonomes : la principale caractéristique de la garde physique partagée demeure, selon elle, l'autonomie des ménages parentaux (p. 145) où seule l'éducation des enfants est partagée (p. 138). Or, il nous semble plutôt que ce mode de garde, privilégié en ce qu'il permet la continuité des liens parents-enfants, se rapproche davantage du modèle de la famille nucléaire que les autres formes de prise en charge, malgré la création d'une structure résidentielle bicéphale. En dépit du fait qu'il permet aux parents de prendre leurs distances, notamment sur les plans de la consommation et de l'habitation, il oblige la poursuite, sinon le renforcement, des négociations non seulement sur le plan éducatif, mais également sur les plans financier et géographique : le choix de l'école ou de la garderie doit être fait en tenant compte des deux unités résidentielles, un déménagement peut remettre en question le mode de partage, etc. Les parents en garde physique partagée doivent continuer à prendre en considération les projets de leur ex-conjoint dans une mesure beaucoup plus grande que les familles monoparentales. Côté fait ressortir la stabilité résidentielle des familles rencontrées : il s'agit, pour une grande part, d'une stabilité obligée, fortement contrainte par le type de garde privilégié après la séparation.

Dans un autre ordre d'idées, il nous paraît incontournable de faire des rapprochements entre plusieurs éléments du discours, notamment celui des femmes. En effet, la principale motivation des mères est de permettre au père et à l'enfant de conserver un lien actif. Les mères semblent alors très sensibles au désir du père et aux besoins de l'enfant. Par ailleurs, le désir de se préserver un espace de liberté bien à elles semble peser dans la décision sans toutefois qu'elles insistent autant sur cette dimension. La mise en parallèle de ces deux éléments du discours, à importance variable, met au jour l'inconfort des mères devant le discours basé sur les droits de la personne : la préservation du lien père-enfant peut alors servir à justifier un désir qui s'éloigne de l'idéal de disponibilité complète des mères : il peut être plus facile « socialement » de dire vouloir préserver les liens entre le père et l'enfant que d'affirmer vouloir prendre ses distances à l'égard de son rôle et apprécier être mère à temps partiel.

En terminant, soulignons que le traitement du matériel qualitatif pose d'importantes questions déontologiques qu'il vaudrait la peine d'approfondir, la

remarque s'adressant aux chercheuses et aux chercheurs qui privilégient l'aspect qualitatif en général. La stratégie des regards mis en corrélation (interviewer séparément les deux membres d'un même ménage) apporte une contribution indéniable à l'étude de certaines problématiques sensibles aux dynamiques intrafamiliales. Cependant, elle pose la question de la confidentialité de manière particulièrement vive. La méthode utilisée par Côté permet de faire des recoupements entre les remarques formulées par les deux membres d'une même unité familiale. De plus, en annexe, chaque unité familiale est décrite non seulement de manière factuelle mais également avec une évaluation (de la chercheuse, du couple ou des individus ?) de la dynamique intrafamiliale : il est ainsi fait mention de la qualité des rapports au sein de l'unité (jugés excellents, bons ou très tendus). Il semble alors tout à fait possible pour les personnes interviewées de se reconnaître et de prendre connaissance des commentaires de leur ex-conjoint<sup>1</sup>. Aucune précision n'étant faite à cet égard, il nous est impossible de connaître le degré d'assentiment des personnes par rapport à la publication des résultats dans leur facture actuelle. Les méthodes qualitatives, comme les autres méthodes scientifiques, sont tenues de respecter le principe de la confidentialité. Cette exigence est d'autant plus forte que la qualité des premières repose sur le degré d'ouverture des participantes et des participants.

En aucun temps, ces personnes ne doivent faire les frais de cette ouverture et avoir à affronter une augmentation des tensions au sein de leur réseau intime à la suite de la publication d'une recherche à laquelle elles ont participé en toute confiance.

NICOLE BRAIS

Centre de recherche en aménagement  
et développement (CRAD)  
Université Laval

—● Daniel Dagenais

*La fin de la famille moderne. Signification des transformations contemporaines de la famille.*

Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000, 267 p.

Une certaine forme d'écriture polémique universitaire est sans vie – un mot facile à employer, difficile à définir. Elle est issue du raisonnement, telle une machine qui produit des idées alimentées par d'autres idées et rarement en rapport avec ce qui se passe dans « la vie même ».

Doris LESSING, *La marche dans l'ombre, Autobiographie (1949-1962)*, t. II, Paris, Albin Michel, 1998, p. 338 (commentaire à propos de la *New Left Review*).

1. Déjà placée devant ce type de dilemme, nous avons finalement choisi de traiter le matériel de la manière la plus anonyme possible au risque de sacrifier un peu de la richesse du matériel. Voir Nicole BRAIS (2000), *La dimension géographique de l'articulation vie professionnelle/vie familiale: stratégies spatiales familiales dans la région de Québec*, thèse de doctorat, Québec, Département de géographie, Université Laval, 440 p.